

COMMISSIONS

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES ET SPORTS

COMMENT LES COMMUNES
PEUVENT-ELLES FAVORISER
L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS
DANS LES PRATIQUES
SPORTIVES ?

Note préparatoire de la séance du 29/06/2022

I INTERVENANTS



Ambre Elhadad, chargée de l'accompagnement
des collectivités au Centre Hubertine Auclert



Claire Peuvergne, directrice de l'Institut régional
du développement du sport (IRDS)

🕒 Le mercredi 29 juin 2022 de 11h15 à 12h15

📍 Salle des commissions – Paris Expo, Porte de Versailles (hall 5)

👤 **Élus référents :**

- **Marie-Pierre Badré**, adjointe au maire de Couilly-Pont-aux-Dames (77)
- **Raphaël Praca**, adjoint au maire du Pecq (78)

I OBJECTIFS

- ✓ Comprendre les enjeux et les freins au développement de la pratique sportive des filles et des femmes
- ✓ Partager des bonnes pratiques et des recommandations en matière d'égalité filles-garçons / femmes-hommes dans le sport

I CONTEXTE / ACTUALITÉ

Malgré une acceptation large du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans la société, celle-ci rencontre encore de nombreux obstacles dans sa mise en œuvre. C'est notamment le cas dans le domaine du sport. En dépit du fait que 57% des Franciliennes âgées de 18 à 75 ans déclaraient faire au moins 1h de sport par semaine en 2019, **les inégalités entre les femmes et les hommes franciliens perdurent en matière de pratiques sportives.**

Ces inégalités se distillent y compris dans le domaine du sport de haut niveau, à l'image des écarts existants à l'échelle nationale. Ainsi, en 2015, seulement 17% des femmes ayant pratiqué de façon régulière une activité physique et sportive (APS) au cours des 12 derniers mois ont participé à une compétition sportive ; c'est trois fois moins que chez les hommes¹.

La période de l'adolescence cristallise également bon nombre des dites disparités, puisque près de 45% des filles de 14 à 20 ans abandonnent la pratique physique, alors que l'abandon n'est que de 35% pour les garçons. En outre, les filles âgées de 12 à 17 ans sont près de deux fois plus à indiquer n'avoir jamais fait de sport en dehors des cours obligatoires d'EPS.

Une attention particulière est également à porter aux **inégalités rencontrées spécifiquement dans les QPV**, quartiers au sein desquels les femmes sont davantage éloignées de la pratique sportive que sur le reste du territoire national. En 2021, sur 168 000 licences, les femmes n'étaient concernées que par 33% d'entre elles, alors même que cette proportion est de 38% sur l'ensemble des licences délivrées en Ile-de-France².

Les freins au développement de la pratique sportive féminine sont encore importants, et sont

¹ Région Ile-de-France, *Rapport sur la place des femmes dans le sport en Ile-de-France*, 2019. Disponible sur : <https://m.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/rapport-femmes-sport-idf-2019.pdf>.

² IRDS, « Les chiffres clés du sport en Ile-de-France 2021 », 2021. Disponible sur : https://www.irds-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/IRDS/Publications/chiffres_cles/chiffrescles_irds_2021.pdf.

notamment liés **aux stéréotypes de genre** et à **une faible médiatisation du sport féminin**. Au sein de la Région Île-de-France, les élus locaux font état des mêmes freins que dans les autres régions, au rang desquels figurent principalement :

- **Une absence de demande concrète du public féminin ;**
- **Le manque de personnel encadrant féminin**, accoué à un besoin de formations des encadrants ;
- **Des équipements et des créneaux d'accès non adaptés au public féminin.**

A cela, près de **9 élus locaux sur 10 affirment manquer d'informations au sujet des dispositifs d'accompagnement pour des projets de développement de la pratique sportive des filles et des femmes**, ce qui explique d'ailleurs que seuls 46,5% d'entre eux déclarent mettre en œuvre des actions en faveur de l'accroissement de la pratique féminine associative.

Ces freins ne sont pourtant pas une fatalité. Les communes disposent de leviers visant à promouvoir la pratique sportive chez les filles. Ainsi, plusieurs pistes d'actions sont envisageables, telles que :

- **Rendre plus accessibles et mieux adaptés les équipements sportifs** en faveur du public féminin
- **Féminiser l'encadrement technique des activités physiques et sportives** pour lutter contre les stéréotypes et fidéliser les femmes à de nouvelles pratiques
- **Assurer une plus grande pratique sportive féminine dans le milieu scolaire** pour créer de futures générations sportives
- **Mettre en valeur la pratique sportive féminine et les sportives à travers l'organisation d'évènements types Trophées, tournois...** Plus de 90% des élus locaux estiment que ces manifestations rencontrent un fort engouement, bien que les trois quarts des collectivités franciliennes n'organisent pas de manifestations sportives exclusivement féminines.

Le Centre Hubertine Auclert contribue avec l'ensemble de ses membres à la lutte contre les inégalités et discriminations fondées sur le sexe et le genre tout en promouvant l'égalité femmes-hommes. Il propose son expertise aux collectivités, notamment par le biais de kits d'actions ou encore de formations à destination des élus et agents des collectivités.

L'Institut régional du développement du sport (IRDS) est le centre d'études sur les équipements et la pratique sportive en Ile-de-France.

I PROPOSITION DE DEROULE

11h15-11h20 : Introduction de la séance par Raphaël Praca

11h20-11h35 : Intervention de **Claire Peuvergne**

11h35-11h50 : Intervention d'**Ambre Elhadad**

11h50-12h10 : Temps d'échange avec la salle

12h10-12h15 : Conclusion de la séance par Raphaël Praca